



Forum international Travail – Santé
(Palais des Congrès, Paris, 3 et 4 novembre 2008)

Intervention de
M. Assane DIOP
Directeur exécutif, Protection sociale
Bureau international du Travail, Genève

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Commissaire,

Monsieur le Directeur,

Chers collègues, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les salutations de votre ami Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) et de vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'organiser aujourd'hui ce Forum international Travail-Santé.

Vous avez voulu en faire un des temps forts de la présidence française de l'Union européenne. L'Europe agit et le BIT s'en réjouit.

La prévention des risques professionnels qui est le thème général de ce Forum est un grand enjeu économique, mais aussi un enjeu social. C'est précisément sur ce double objectif de concilier progrès économique et progrès social que repose toute l'action de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

L'ordre du jour que vous avez fixé pour cet événement est en parfaite symbiose avec les objectifs de l'OIT. Je vois donc, Monsieur le Ministre, dans votre invitation une manifestation de votre confiance en notre Organisation.

Vous avez notamment mis l'accent sur l'évaluation des risques dans les petites et moyennes entreprises, qui sont créatrices d'emplois et de richesses, mais qui totalisent aussi 82% des accidents du travail au niveau européen. Vous y avez aussi inscrit les rôles des représentants du personnel en matière de sécurité et de santé au travail (SST), les conditions de travail tout au long de la vie professionnelle, en particulier l'emploi des seniors, les risques psychosociaux (le stress) et les risques émergents (les nanotechnologies). Autant de thématiques qui sont pour l'Union européenne, mais aussi pour nous, des axes de travail prioritaires et je tiens à vous féliciter de vos choix.

Le BIT, pour sa part, ne s'est jamais résigné à admettre que les lésions et maladies liées au travail sont inhérentes à l'activité professionnelle. Le besoin de sauver des vies et de protéger les emplois contre les situations à risque constitue plus que jamais un pilier central de notre Stratégie de promotion du travail décent.

En effet, les accidents du travail et les maladies professionnelles restent un véritable fléau. Nous estimons au BIT que deux millions de femmes et d'hommes perdent la vie chaque année dans le monde du fait d'accidents et de maladies liés au travail. Dans l'Union européenne, selon les chiffres d'Eurostat, ce sont 8900 personnes qui meurent des suites d'un accident du travail et plus de 150 000 travailleurs qui décèdent en raison d'une maladie professionnelle.

Faut-il rappeler aussi que ces drames grèvent l'économie mondiale. Au niveau européen, les travailleurs subissent une perte de revenu d'un milliard d'euros par an, tandis que les employeurs doivent faire face aux coûts liés aux indemnités de maladie, aux remplacements de travailleurs qualifiés, absents ou définitivement perdus et à la chute de la productivité.

Que proposent le BIT et son Programme international SafeWork pour battre en brèche ce fléau au niveau mondial? Nous proposons **huit outils pour l'action.**

Premièrement, l'Agenda du travail décent.

Cet Agenda a été approuvé au plus haut niveau en Afrique, dans les Amériques, dans l'Union européenne et par les acteurs clés du développement international. Les chefs d'Etat participant aux Sommets mondiaux, ces dernières années, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, ont soutenu l'Emploi et le Travail décent pour Tous en tant qu'objectif central des stratégies de développement aux niveaux national et international.

Par conséquent, le travail décent n'est plus uniquement un objectif de l'OIT; c'est aussi – et surtout – un mandat de la communauté internationale. Le travail décent constitue un véritable changement dans notre système de valeurs pour promouvoir un développement durable et une distribution plus équitable des ressources de notre planète.

Le deuxième outil concerne la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée à la Conférence internationale du Travail en juin 2008. Ce nouveau texte a pour vocation de renforcer la capacité de l'OIT et des partenaires sociaux de promouvoir l'Agenda pour le travail décent et de répondre efficacement aux défis croissants de la mondialisation.

Le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, a affirmé que «la Déclaration n'est pas seulement le signe d'un changement majeur en faveur de politiques socio-économiques équilibrées, mais elle dote également l'OIT d'un formidable outil pour poursuivre la promotion d'une mondialisation équitable fondée sur le travail décent».

Troisième outil: le rapport de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail, rendu public à Séoul, à l'été 2008. Selon ce rapport, la mondialisation de l'économie a été un facteur clé des changements intervenus dans le monde du travail, avec ses conséquences positives et négatives sur la sécurité et la santé des travailleurs.

Ce rapport constitue une sorte de feuille de route pour la SST, notamment face aux grands chantiers nationaux et européens retenus dans le cadre de ce Forum. Il identifie de nombreux défis qui sont

autant de points de convergence entre vos axes de travail et l'action que le BIT mène dans ce domaine.

Quatrièmement, les Conventions et recommandations de l'OIT et, en particulier, la Convention n° 187 concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006. Il existe aussi, au niveau européen, un vaste corpus législatif composé de directives sur la prévention des risques professionnels. Elles concernent les équipements, les lieux de travail, certains secteurs d'activité ou encore des catégories de travailleurs. Leur adoption et leur application restent des outils d'une efficacité indéniable et bon nombre des tragédies que j'ai mentionnées pourraient être évitées grâce à l'application d'instruments normatifs et de bonnes pratiques, simples et peu coûteuses.

La Convention citée fait suite à l'adoption, en juin 2003, de la Stratégie globale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail et le nouveau cadre mentionné souligne l'importance de disposer de politiques de SST au niveau national.

La Convention n° 187 prévoit une démarche systématique pour prévenir les lésions et maladies professionnelles au moyen d'un

ensemble de stratégies, systèmes, programmes et profils nationaux de SST.

Elle propose notamment d'adopter une culture préventive en matière de SST et de procéder à une évaluation des risques en milieu de travail.

Notre **cinquième** outil – à savoir *Les principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001)* – peut s'appliquer à deux cas concrets choisis dans le cadre de ce Forum: tout d'abord celui des nanotechnologies. Divers instituts de recherche et de prévention étudient les répercussions potentielles des nanomatériaux. Le BIT est bien conscient de la nécessité de concilier la prévention des risques professionnels, fondée sur l'évaluation en continu des risques, sans pour autant entraver l'innovation technique. Un colloque a été consacré aux nanotechnologies au Congrès de Séoul et le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) du BIT a préparé une recherche documentaire importante sur cette thématique.

Deuxième cas: celui des facteurs psychosociaux qui sont de plus en plus visibles en milieu de travail et peuvent provoquer du stress et des pathologies physiques graves, notamment les fameux troubles musculo-squelettiques (TMS). Là encore, il faut procéder à une évaluation des risques en entreprise pour pouvoir les prévenir, car ils coûtent à tous de plus en plus cher, et le BIT a développé une méthodologie, en cours de révision: le Programme SOLVE (Stress, ViOlence, Alcool et Drogue, VIH/SIDA, Tabagisme).

Sixièmement, l'inspection du travail. Si nous voulons réussir dans la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, il est impératif d'assurer une meilleure efficacité de la prévention. Cela passe par un renforcement des contrôles, en particulier ceux de l'inspection du travail.

Septièmement, le Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail.

Le XVIII^e Congrès mondial de Séoul en juin 2008 a été précédé, pour la première fois de son histoire, par un Sommet sur la sécurité et la santé qui a adopté une Déclaration dite de Séoul.

Cet événement de haut niveau a rassemblé une cinquantaine de décideurs du monde entier: ministres, PDG de grandes compagnies internationales, experts du domaine de la prévention et de la sécurité sociale, hauts représentants des employeurs et des travailleurs.

La Déclaration de Séoul constitue un nouveau cadre de référence en vue de l'édification d'une culture préventive de la SST au niveau mondial. Elle exhorte les gouvernements, employeurs et travailleurs à renforcer leur coopération pour hisser la prévention des risques professionnels au plus haut niveau de décision. D'accessoire, la prévention des risques professionnels doit devenir une grande priorité nationale et internationale, car il s'agit – je le répète – d'un enjeu social et humain, mais aussi d'un enjeu économique trop souvent méconnu et, à tout le moins, ignoré.

Dans son préambule, la Déclaration souligne la nécessité de reconnaître le droit à un milieu de travail sûr et salubre en tant que droit humain fondamental. Elle précise en substance que:

«tous les membres de la société doivent contribuer à la réalisation de la promotion de la sécurité et de la santé au travail, en s'assurant que la priorité lui est donnée dans les programmes

nationaux, tout en établissant et en maintenant une culture de prévention nationale en la matière».

Enfin, **huitième et dernier outil**: la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, célébrée tous les ans le 28 avril. Le BIT a élargi son champ d'action à l'information, au conseil et à la promotion d'un milieu de travail sûr et salubre. La Journée mondiale est une campagne qui vise à sensibiliser la société toute entière à la nécessité de faire reculer les accidents du travail et maladies professionnelles. Nous travaillons à la préparation de la journée de 2009 qui est maintenant célébrée dans une centaine de pays. Nous vous invitons à vous y associer, tout comme nous nous associons à la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail organisée au mois d'octobre par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de Bilbao.

Chers collègues, chers amis,

La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail sont des problématiques qui sont susceptibles d'engendrer un consensus à travers le dialogue social.

Lors d'une interview que vous avez accordée au BIT cet été, Monsieur le Ministre, vous avez dit très justement que l'on doit marcher sur deux jambes et que l'économie doit avancer en cadence avec le social. A la formule désormais célèbre, «Travailler plus», vous avez ajouté récemment «Travailler mieux aussi». Et en cela, le BIT vous rejoint totalement.

Nous avons plus que jamais besoin d'une Europe forte. Vous disposez, avec la Stratégie communautaire de santé et de sécurité (2007-2012), d'un programme important qui vise réduire de 25% les accidents du travail à l'horizon de 2012. Nous vous invitons pour cela à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie globale en matière de SST de l'OIT de 2003 et à encourager les Etats membres à ratifier et appliquer les conventions de l'OIT, en particulier la Convention n° 187 de 2006.

Sous votre direction et orientation, et avec le dialogue social comme instrument, nous pouvons ensemble accomplir l'équité, la justice et la dignité, et – surtout – protéger les travailleurs et leurs familles dans toute l'Europe, mais aussi au niveau mondial.

Je vous remercie.